MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

GROUPE

Dans le but de favoriser l'accès à la culture du public handicapé, le musée propose des visites guidées et des ateliers. Les séances sont conduites par un guide conférencier agréé par le ministère de la Culture. Ces guides sont formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Grâce à l'utilisation de matériel pédagogique, ils rendent leur visite ludique, interactive et attrayante.

Image 1 sur 11
Atelier pour adultes en situation de handicap

Image 2 sur 11
Visite pour personnes en situation de handicap

Image 3 sur 11
Atelier pour adultes en situation de handicap

Image 4 sur 11
Visite pour personnes malvoyantes

Image 5 sur 11
Chiens guides lors d'une visite pour personnes malvoyantes

Image 6 sur 11
Visite pour personnes malvoyantes

Image 7 sur 11

Image 8 sur 11
Planche tactile d'après "L'Oie" de Paul Gauguin

Image 9 sur 11
Prêt de fauteuil pour la visite

Image 10 sur 11
Prêt de pliant pour la visite

Image 11 sur 11
Audiophone muni d'une boucle magnétique

Handicap moteur

L'ensemble des salles est accessible aux personnes à mobilité réduite : ouverture automatisée des portes à l'accueil, pans inclinés, rampes en pente douce, ascenseurs, bancs, prêt de pliants, sanitaires adaptés de plain-pied...

Handicap visuel

Pour les groupes, des **visites guidées descriptives et tactiles** basées sur la manipulation de matières ou d'objets permettent de comprendre les techniques et d'accéder à une lecture plus précise de certaines œuvres. Certaines sculptures peuvent être touchées avec des gants. Des outils spécifiques existent : planches en relief et en braille présentant une interprétation de 10 oeuvres, boîtes tactiles sur les matières, cartes à toucher spéciales tissus, reproductions d'œuvres en relief, moulage, silhouettes aux couleurs contrastées, sacs odorants à épices, etc.

Handicap auditif

La **boucle à induction magnétique** permet aux personnes équipées de prothèses auditives adaptées (position T) de mieux percevoir les sons.
5 audiophones adaptés au système de boucle sont proposés en cas d'animation via un tour de cou et un récepteur.
L'audiophone permet d'entendre la voix amplifiée du guide sans que le groupe ne vienne perturber les visiteurs alentour.

Le confort d'écoute est donc optimal pour tous.

Handicap mental, psychique et cognitif

Pour les groupes guidés, des visites faisant appel à la participation de tous sont mises en place. Le parcours privilégie le dialogue avec les participants. La palette des **outils et dispositifs spécifiques** du musée focalise l'attention du visiteur, met en exergue ses sens et l'aide ainsi à comprendre la démarche de l'artiste et à s'initier de façon ludique à la lecture des œuvres. Exemple : sac sur la couleur, coloriages, livrets-jeux, panier de fruits, etc.

Une partie des outils a été créée en collaboration avec les classes ULIS des collèges Saint-Yves de Quimper et Saint-Gabriel de Pont-l'Abbé et le collectif Art'hand'co dans le cadre du projet "L'art par tous les sens".

En avant les artistes !

Outre la formule visite simple, le musée propose pour de petits effectifs une **visite guidée en salle suivie d'atelier d'arts plastiques**. L'animation a été conçue par Sylvie Anat, plasticienne, et est adaptée par le guide. Le groupe puise des idées à partir de l'observation des œuvres, qu'il matérialise ensuite au cours de l'atelier de création. Chacun repart avec son travail.

Réserver une animation adaptée

Les groupes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement doivent réserver au préalable.

Toute réservation de visite, libre ou guidée, est obligatoire.
- Sur place, à l'accueil du musée.
- Par téléphone : 02 98 95 45 20 - taper 2 pour obtenir l'accueil.
- Par mail : fabienne.ruellan@quimper.bzh / accueil.musee@quimper.bzh

La procédure de réservation est la suivante :
Vous convenez avec le musée d'une date, d'un horaire, d'un mode d'animation (visite libre ou guidée ou visite + atelier), d'un thème, de l'effectif du groupe et de ses accompagnateurs et d'une durée.

- **En cas de visite guidée**,
Le musée fait parvenir cette demande à la Maison du patrimoine en charge de l'attribution des visites.
Celle-ci vous envoie ultérieurement une confirmation de visite par mail comprenant un devis.
Le musée vous contacte si la visite ne peut être assurée par un guide indisponible (cas rare).

- **En cas de visite libre**, le musée vous envoie une confirmation de visite par mail.

Il n'est pas nécessaire d'amener cette confirmation à la billetterie le jour de votre venue.

Délai de réservation

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire », les guides-conférenciers dépendent de la Maison du patrimoine. Ils animent les visites du patrimoine quimpérois et interviennent dans les musées. Il est donc préférable de réserver le plus tôt possible votre visite !

Votre interlocuteur

La médiatrice du musée pourra vous présenter toutes les possibilités de visites (exposition temporaire, visite découverte, approfondissement d'une thématique, etc.). Ces sorties culturelles peuvent également s'inscrire dans la durée en prévoyant un programme de plusieurs visites.

Tarifs

La visite peut être préparée en amont si nécessaire avec les accompagnateurs.
- En **visite libre**, la **gratuité** est accordée à tous, personnes handicapées et accompagnateurs, quel que soit l'effectif.

- La **visite guidée** est payante : **3.50 €** par personne handicapée, accompagnateurs gratuits. Durée 1h à 1h30 selon les cas. Durée définie à la réservation.
- **L'atelier de pratique artistique** est payant : **3.20 €** par personne handicapée, accompagnateurs gratuits. Durée 1h à 2h selon les cas. Durée définie à la réservation.

Le règlement peut se faire sur place le jour de la visite à l'accueil du musée. Le mode de règlement est au choix : chèque (à l'ordre de régie recettes entrées MBA), espèces, carte bancaire. Une facture acquittée vous sera délivrée immédiatement.

Un virement bancaire est également possible : une facture portant mention du RIB est remise lors de votre venue. Celle-ci devra être acquittée sous deux semaines. Une facture acquittée est alors envoyée. A défaut, un titre de recettes sera émis.

Si vous souhaitez régler par virement administratif, vous recevrez ultérieurement une facture émise par le service des finances de la ville de Quimper.

Le musée n'accepte ni acompte ni règlement antérieur à la date de l'activité réservée.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER

Suivez-nous sur :

Musée des Beaux-Arts
40, PLACE SAINT-CORENTIN
29000 QUIMPER

02 98 95 45 20

@ CONTACTEZ-NOUS